



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-242

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anais SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

HABITAT - Opération programmée d'amélioration de l'habitat RU " Action Cœur de Ville"
2020 - 2025 : Approbation de la convention de cofinancement de l'ingénierie entre la
Ville de Perpignan et la Caisse des Dépôts et Consignations

Mme Marion BRAVO expose :

Mes chers collègues,

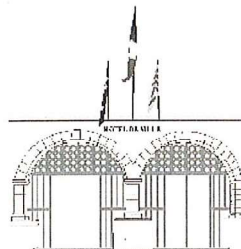
La convention OPAH-RU « Action Cœur de Ville » 2020-2025, établie entre la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, la Ville de Perpignan, l'Etat, la Banque des territoires et l'ANAH, a été signée le 25 juin 2020.

Les signataires ont décidé de lancer une OPAH RU « Action Cœur de ville » sur les quartiers St-Jacques, St Mathieu, La Real, St Jean et Notre Dame.

L'OPAH RU vise à requalifier durablement l'habitat du périmètre en accompagnant de manière soutenue les propriétaires dans la réalisation de travaux de réhabilitation de qualité.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques nationales et locales, notamment au travers de sa direction Banque des Territoires.

A ce titre et dans le cadre de ce projet d'Habitat privé, il y a lieu de conclure la convention d'application entre la ville de Perpignan et la Caisse des dépôts afin d'y



préciser les modalités de la participation financière de la Caisse des Dépôts en matière de crédits d'ingénierie couvrant la période 2020 à 2025. La Ville de Perpignan a confié ces missions d'ingénierie au bureau d'études Urbanis.

Le coût total de réalisation des Missions d'ingénierie menées par la Ville s'élève à 738 000 € HT. Au titre de la Convention, la Caisse des dépôts versera une subvention d'un montant maximum total de 184 500 € hors taxe.

Considérant les objectifs opérationnels inscrits dans la convention d'OPAH-RU ACV 2020/2025 signée le 25 juin 2022

Considérant qu'une convention de cofinancement doit être établie entre la Ville de Perpignan et la Caisse des Dépôts afin d'y préciser les modalités de sa participation financière au coût de l'ingénierie des missions confiées au bureau d'études Urbanis dans le cadre de l'OPAH-RU ACV et telle que prévue dans la convention.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la convention de cofinancement entre la Ville de Perpignan et la Caisse des Dépôts pour les missions d'ingénierie dans le cadre de l'OPAH-RU ACV 2020 / 2025 annexée à la présente,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20220922-159 525-DE-1.1

Accusé reçu le :

Affiché le :

- 4 OCT. 2022

Mme Marion BRAVO, Pour le Maire l'Adjoint délégué

